

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 11 Mai 2026

Le 11 Mai 2026 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 Mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAURENT Serge, Maire.

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, METGE, MALTHET, BONNOT, BRUNET, REZONVILLE,
CAMPEAUX
Mmes CADIOT, CHASSIN, PRIN, CROCHET MARTIGNE, BERTHIER, GREVAIN, NOPPE

EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE : CADIOT Patricia

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Délibération relative aux heures supplémentaires
- Délibération relative à la création d'une section syndicale
- Désignation d'un référent déontologue
- Désignation des membres de la Commission électorale
- Désignation des membres de la commission des impôts directs
- Autorisation de signature du devis pour les archives départementales
- SDE- Passage en LED
- Constitution des jurys d'assises
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATION RELATIVE AUX HEURES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire expose que les employés communaux effectuent des heures supplémentaires ou complémentaires afin d'assurer la bonne marche des services.

Il est nécessaire de formaliser cette situation pour permettre le règlement de ces heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, le paiement des heures supplémentaires ou complémentaires effectuées par le personnel communal afin de veiller à la bonne marche des services.

II- DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UNE COMMISSION SYNDICALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L.2411-3 et suivant du code Général des Collectivités Territoriales, une commission syndicale peut être formée sur demande du Conseil Municipal, afin d'assurer la gestion des biens de sections situés à la Môle et au Poids De Fer. Il précise que cette demande doit être présentée à Monsieur le Préfet dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Il précise qu'en application de l'article L. 2411-5 du CGCT, une commission syndicale ne peut être désormais constituée lorsque :

- le nombre d'électeurs est inférieur à vingt ;
- la moitié des électeurs n'a pas répondu à deux convocations successives du préfet dans un intervalle de deux mois ;
- les revenus ou produits minimum annuels de la section de commune sont inférieurs à 2 000 euros de revenu cadastral.

A défaut de commission syndicale, ces prérogatives sont exercées par le conseil municipal.

Monsieur la Maire propose à l'assemblée de saisir Monsieur le Préfet pour constituer une commission syndicale.

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à procéder à la saisine du Préfet pour créer une commission syndicale pour gérer les biens de section sur l'île Guinée, l'île des Grévelins et la Môle.

III/ DESIGNATION D'UN REFERANT DEONTOLOGUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

M. Franck DURUISSEAU est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier à l'adresse suivante : 4 bis rue des Ecoles 18320 Jouet sur l'Aubois.

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Nomme à l'unanimité Monsieur Franck DURUISSEAU en tant que référant déontologue pour la commune de Jouet sur l'Aubois.

IV/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commission électorale doit être constituée de la manière suivante :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration
- un délégué du TGI

Il précise que cette commission est mise en place pour la durée du mandat municipal.

Monsieur BONNOT Stéphane se porte volontaire pour représenter le conseil municipal et Monsieur le Maire propose une liste de 4 noms pour les délégués représentants de l'administration.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

- Approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur BONNOT Stéphane et la liste présentée par Monsieur le Maire.

V / DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire.

Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances Ville de JOUET SUR L'AUBOIS et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL

Jean-Claude CAMPEAUX, Cécile CROCHET MARTIGNE, Johanna GREVAIN, Marie-José CHASSIN, Willy METGE, Frédéric BOUQUELY, Yannick MALTHET, Daniel BRUNET, Stéphane BONNOT, Katia PRIN, Patricia CADIOT, Fabien REZONVILLE

MEMBRES NON ELUS

Marie H  l  ne SERGENT, Denis JAUBERT, Laurence GRAVIT, Gis  le VINCENT, Carole TOUZET, Claude BUISSON, Monique LAMOTTE, Bernadette GUILLAUX, Jeannick ESPERANCA, Alain LEVAUVRE, Fran  oise BRACHET, Christian ROCHE.

VI / AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS POUR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe l'assembl  e que Madame RENAUD, archiviste au centre de gestion, est venue en Mairie afin de r  aliser le r  colement obligatoire des archives avant chaque   lection. Suite    cet audit, Madame RENAUD a fait une proposition d'aide    l'archivage comprenant : tri et classement des archives, r  daction d'un bordereau d'  limination, reconditionnement, r  daction d'un instrument de recherche, r  daction du bordereau de d  p  t et organisation du d  ménagement aux Archives d  partementales et du Patrimoine du Cher, approfondissement de la signal  tique du local, sensibilisation du personnel. Le devis propose une prestation sur 70 jours pour un montant total de 23 100   . Il pr  cise que le paiement de cette prestation peut   tre   chelonn   sur plusieurs exercices.

Le Conseil Municipal, apr  s en avoir d  lib  r  ,

- Autorise,    l'unanimit  , le Maire    signer le devis d'aide    l'archivage avec le centre de gestion.
- Dit,    l'unanimit  , que le paiement de cette prestation sera r  alis   sur 3 exercices.

Il souligne que les archives situ  es au grenier de la Mairie ne permettent pas un bon conditionnement des documents. Plusieurs id  es sont    l'  tude afin de rem  dier    cela.

VIII / SDE – PASSAGE EN LED

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs ann  es des travaux sur les points lumineux sont r  alis  s afin de passer l'  clairage public en led.

Il est propos   au conseil municipal de poursuivre ces travaux sur les rues restantes : La Gravoche, Pruniers, rue des Petits Champs, la Maison Catin, rue de Saint Germain, rue de la Piatte et rue du Sereau.

Cout des travaux r  partis comme suit :

Rue St Germain (Plan REVE)

SDE :	80% -	6 303.38 �� HT
Commune :	20% -	1 575.85 �� HT

Rue St Germain

SDE :	50% -	6 486.27 �� HT
Commune :	50% -	6 486.27 �� HT

Lotissement La Gravoche

SDE :	50% -	5 764.44 �� HT
Commune :	50% -	5 764.44 �� HT

La Maison Catin

SDE : 50% - 4 676.81 € HT
Commune : 50% - 4 676.81 € HT

Les Petits Champs

SDE : 50% - 4 939.85 € HT
Commune : 50% - 4 939.85 € HT

Les Petits Champs (Plan REVE)

SDE : 80% - 6 938.26 € HT
Commune : 20% - 1 734.57 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité la réalisation des différents travaux présentés.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Région pour la réalisation de ces travaux. Il termine en expliquant que les luminaires de la Route de Nevers seront changés lors des travaux d'aménagement de la voirie.

IX / CONSTITUTIONS DES JURYS D'ASSISES

Conformément à la loi et selon les instructions préfectorales, il a été procédé au tirage au sort des trois personnes désignées ci-dessous, devant constituer la liste préparatoire 2027 des jurys d'assises pour le département :

- OLIK – PAU Elisabeth, Marguerite, Hélène, Heiata épouse HAFFREIGNUE née le 15/09/1968 à PARIS 16^{ème} (75) – 934, Route de Dompierre - 18320 Jouet sur l'Aubois

- BEAUDENON Jacques, Henri né le 02/07/1947 à Nevers (58) – 55, Grande Rue - 18320 Jouet Sur L'Aubois

- BOUDHOVA Gisèle, Thérèse épouse VINCENT née le 03/10/1960 à Trois Rivières (971) – 971 Route de Dompierre 18320 Jouet sur l'Aubois

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Points sur les réunions :

- 28/05/2026 à 11h00 : Réunion de démarrage pour le point A 2 (puit de la Chapelle) avec SAFEGE.
- 19/05/2026 à partir de 14h00 : Webinaire relatif au logement vacant.
- 5/06/2026 à 19h15 : Conseil Municipal exceptionnel pour l'élection des grands électeurs.
Monsieur le Maire précise que les personnes qui seront élues devront se rendre à Bourges afin d'élire les sénateurs le 27 septembre 2026 à Bourges.
- 19/05/2026 à 14h00 : Réunion du SDE à Bourges.
- 28/05/2026 à 18h30 : commission communication et festivités
- 29/05/2026 à 18h00 : vernissage à Cuffy

Monsieur le Maire demande à Monsieur MALTHET d'organiser une visite de la caserne des pompiers pour l'ensemble des élus.

Il informe également que les élus souhaitent organiser une rencontre avec l'ensemble du personnel. La date est à définir ultérieurement.

Gendarmerie : Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont été à la réunion relative au bilan de la C.O.B de Baugy. Il informe l'assemblée que les premiers renforts de la brigade fixe arriveront début juillet 2026. Le général de la Région a signé l'arrêté officiel de la brigade mobile. Elle sera installée le 01/07/2026 à la caserne des Pompiers. Les gendarmes seront affectés progressivement jusqu'à l'automne 2026.

Si les élus ont connaissance de logements disponibles dans un rayon de 10 minutes autour de Jouet, merci de faire remonter l'information en Mairie.

L'acte notarié de cession du terrain de la gendarmerie a été signé avec la communauté de Communes. Il a bien été précisé que si la gendarmerie n'est pas construite le terrain reviendra à la commune de Jouet sur l'Aubois. Monsieur le Maire proposera aux membres du conseil d'acter une subvention exceptionnelle pour la construction de la future gendarmerie de Jouet.

Travaux CSC : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur METGE. Celui-ci informe que les travaux n'avancent pas au rythme souhaité. Un courrier avec accusé de réception a été transmis à toutes les entreprises afin de fixer la date de réception des travaux au 21 mai 2026. Toutes entreprises qui ne seraient pas présentes à cette réunion ou qui n'auraient pas terminé le chantier se verra appliquer les pénalités prévues au marché.

Antenne LORA : Monsieur METGE explique que l'entreprise est venue reprendre le chantier. L'antenne est bien installée.

Travaux Route de Nevers : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUQUELY. Les travaux ont bien avancé. Ils sont arrivés en haut de la route de Nevers.

Il informe que les poteaux incendie route de Nevers, de la caserne des pompiers et de la Maison Catin seront remplacés. Il fait le point sur les débits des différents poteaux incendie de la Commune.

RPI : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUQUELY. Une réunion d'information aura lieu entre les élus, les institutrices et les représentants de parents d'élèves. Il précise que pour le moment rien n'est acté et que l'intérêt collectif primera sur les décisions.

Monsieur le Maire explique que sur la communauté de Communes 3 véhicules en autopartage seront installés (La Guerche sur l'Aubois, Jouet sur l'Aubois et Germigny l'Exempt). A Jouet, ce véhicule sera stationné place MINCHIN.

Monsieur Le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

Madame CHASSIN explique qu'elle travaille en collaboration avec Madame BERTHIER pour le 14 juillet et la représentation de la commune pour le comice agricole. Elle fait le point sur les différentes animations qui auront lieu pour la manifestation. Monsieur CAMPEAUX explique que Monsieur le Maire souhaitait qu'il y ait de nouveau une course de caisse à savon. L'école aidant à la réalisation de cette manifestation ne pouvant être présente, Monsieur CAMPEAUX propose d'organiser une course de brouette lors de la manifestation du 14 juillet.

Elle informe que Madame GREVAIN prend place tous les mardis sur la Place Daumy pour vendre des fricadelles à emporter.

Monsieur BRUNET fait un retour sur le concours de pétanque. Il y avait 52 équipes. Il fait remonter la satisfaction du club pour la réalisation de la 2^{ème} tranche du terrain par l'entreprise CTM Thibault pour un montant de 9 400 € ttc.

Monsieur REZONVILLE explique qu'il participe à la décoration du char pour le comice agricole.

Monsieur le Maire distribue aux nouveaux élus le livret « Votre commune, comprendre son rôle et son fonctionnement. »

Monsieur CAMPEAUX présente deux projets : - une bourse d'échange, vente et partage entre particuliers de graines, plants et légumes qui aurait lieu tous les premiers samedis de chaque mois de mai à septembre.

- Des terrains partagés afin de permettre à tous de pouvoir avoir un potager.

Monsieur BOUQUELY explique les différents travaux réalisés au stade de foot.

Madame CADIOT invite l'assemblée à la célébration des mamans de l'année qui aura lieu le 29 mai 2026 à 18h30 en salle du Conseil.

Les inscriptions pour participer à l'élection de la Reine du Comice débuteront le 15 mai 2026.

Elle demande de l'aide pour l'installation des rifles du 6 et 7 juin qui auront lieu à Marseilles Les Aubigny.

Elle informe l'assemblée que Monsieur REZONVILLE tiendra la buvette pour le 14 juillet.

FIN DE LA SEANCE : 22h00

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° DEL11052026_32 / Délibération relative aux heures supplémentaires / Approuvée

Délibération n° DEL11052026_33 / Délibération relative à la création d'une section syndicale / Approuvée

Délibération n° DEL11052026_34 / Désignation d'un référent déontologue / Approuvée

Délibération n° DEL11052026_35 / Désignation des membres de la Commission électorale / Approuvée

Délibération n° DEL11052026_36 / Désignation des membres de la commission des impôts directes / Approuvée

Délibération n° DEL11052026_37 / Autorisation de signature du devis pour les archives départementales / Approuvée

Délibération n° DEL11052026_38 / SDE- Passage en LED / Approuvée

Délibération n° DEL11052026_39 / Constitution des jurys d'assises / Approuvée

Le Secrétaire

Patricia CADIOT



Le Maire

Serge LAURENT

